

PROCÈS-VERBAL

de la première séance du conseil d'établissement,
le mercredi 12 novembre 2025, à 18 h 30, au local 226
de l'école secondaire Jean-de-Brébeuf, au 1640, 8^e Avenue, Québec

Sont présents : M^{mes}

Chantal Collin, parent et présidente
Marie-Pier Gauthier, enseignante
Caroline Laperrière, soutien

Maude Rodrigue, parent
Geneviève Taschereau, professionnelle
Mélanie Verret, enseignante

MM. William Beaulieu, communauté
François Letarte, directeur
Jean-Pierre Manderlier, communauté
Romain Schmitt, parent
Dominic Boudreau, parent

Sont absents : M^{me} Mireille Binda, parent

MM. Olivier Tremblay, parents

25-02-01 Mot de bienvenue, ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

M. François Letarte, directeur de l'école, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum dont la moitié des représentants des parents.

25-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est lu et adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR		Ci-joint	Approbation	Adoption	Consultation	Pour dépôt	Information
Bloc ouverture							
25-02-1	Mot de bienvenue, ouverture et vérification du quorum						
Bloc décision							
25-02-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	✓		✓			
25-02-03	Questions du public						✓
25-02-04	3.1Nomination d'un secrétaire						
25-02-05	Approbation du procès-verbal de la rencontre tenue le 1 octobre 2025 (2 min.)	✓	✓				
25-02-06	Suivi au procès-verbal de la rencontre tenue le 1 octobre 2025 (5 min.)				✓		
25-02-017	Plan de lutte	✓	✓				
25-02-08	Journée Brébeuf	✓	✓				
25-02-09	Activités éducatives (10 min)			✓			
25-02-10	Lab 22						
Bloc informations							
25-02-11	– Budget (10 min.)						
25-02-12	Projet Cafétériat						
25-02-13	Éducation Internationale						
Bloc formation							

Conseil d'établissement de l'école secondaire Jean-de-Brébeuf

25-02-	Formation obligatoire <u>Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement</u> <u>Gouvernement du Québec</u>	✓						✓
Bloc communications								
25-02-	Communication de la présidence (10 min.)							✓
25-02-	Communication du représentant au comité de parents (10 min.)							✓
25-02-	Communication de la présidence étudiante							
25-02-	Communication du représentant de la communauté (10 min.)							✓
25-02-	Communication de la direction (10 min.)							✓
25-02-	Correspondance							
25-02-	Dépôt de documents (1 min.)						✓	
25-02-	Questions diverses (5 min.)							✓
25-02-	Date prochaine rencontre							✓
25-02-	Levée de l'assemblée		✓					
25-02-	Communication de la présidence (10 min.)							✓

25-02-03 Questions du public

Aucune question n'a été posée

25-02-04 Nomination de la secrétaire

En l'absence de la secrétaire Anabelle Dery, Madame Frédérique Fortin est désignée à titre de secrétaire pour cette séance.

25-02-05 Approbation du procès-verbal de la rencontre tenue le 01 octobre 2025

Le procès-verbal est approuvé conformément à l'article 69 de la LIP, stipulant que Le procès-verbal des délibérations du conseil d'établissement est consigné dans un registre tenu à cette fin par le directeur de l'école ou une personne qu'il désigne. Ce registre est public. Après avoir été lu et approuvé au début de la séance suivante, le procès-verbal est signé par la personne qui préside et contresigné par le directeur de l'école ou la personne désignée par lui en vertu du premier alinéa.

Le conseil d'établissement est dispensé de lire le procès-verbal, puisqu'une copie en a été remise à chaque membre avant la séance.

25-02-06 Suivi au procès-verbal de la rencontre tenue le 01 octobre 2025

Point 25-01-19

Le principe de base du ministère est que les épreuves utilisées pour les examens du MEQ sont hautement protégées. Comme aucune fuite n'est permise, des mesures de précaution strictes doivent être respectées. Les ordinateurs des élèves ne sont pas connectés à des imprimantes, de ce fait, l'utilisation de clés USB est requise.

La procédure ministérielle demande de:

1. Enregistrer l'épreuve sur le bureau de l'ordinateur de l'élève.
2. Laisser l'élève compléter son épreuve tout en s'assurant qu'il l'enregistre sur le bureau durant la durée de l'examen.
3. À la fin de l'épreuve, le surveillant qui est souvent l'orthopédagogue, enregistre l'épreuve se trouvant sur le bureau de l'ordinateur de l'élève, sur une clé USB.
4. Supprimer l'épreuve sur l'ordinateur (Bureau, corbeille, cache). À partir de ce moment, il n'est plus possible de la récupérer.

5. Imprimer l'épreuve de l'élève, une tâche effectuée par l'orthopédagogue après la récupération des fichiers, puisque l'impression ne peut être faite au fur et à mesure.

Ajustement envisagé pour cette année:

Il est proposé de ne pas supprimer les épreuves sur les ordinateurs avant que les épreuves soient imprimées. Cependant, les ordinateurs devront demeurer à l'école, surveillés par un membre du personnel.

Cette situation exigera que les élèves reviennent pour rouvrir leur ordinateur puisque le mot de passe est nécessaire. Comme la situation de l'enfant de madame Collin est le seul répertorié à ce jour, une décision sera prise en temps et lieu.

Résolution

Mr. Schmitt suggère que chaque élève utilise 2 clés USB

Le point 25-01-27, aborde l'impression des factures au moment où les horaires sont disponibles. Cette année, les horaires furent imprimés à temps mais des erreurs subsistent encore, ce qui a engendré des situations comme celle qu'a vécu le garçon de M.Tremblay.

Normalement, en l'absence de la facture scolaire, les élèves doivent se présenter à la technicienne en administration qui leur remet alors la facture estampée "entente de paiement". À ce moment, l'élève peut se diriger vers la bibliothèque pour recevoir ses volumes.

25-02-07 Plan de lutte

Selon l'article 75.1 de la LIP, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est révisé et actualisé. Le directeur de l'école transmet une copie du plan et de son actualisation au protecteur national de l'élève.

Résolution

Frédérique présente le document. Mr. Schmitt demande de mettre en relief les différences avec la version de l'an passée.

25-02-08 Journée Brébeuf

Le vendredi 14 novembre est prévue comme la journée Brébeuf. À cet effet, l'accent sera mis sur le projet éducatif, enjeu 1, qui concerne le bien-être physique et psychologique de tous.

Le déroulement se fera en deux parties :

- En avant-midi, aura lieu la partie Atome D3, destinée aux élèves de secondaire 1 et 2, ainsi qu'aux groupes Accueil et CPFC 1-2-3.
- En après-midi, se tiendra la partie Juvénile D2, avec la participation des élèves de secondaire 3, 4 et 5.

25-02-09 Activités éducatives

Mise à jour des sorties éducatives qui ont été envoyées à l'avance aux membres.

25-02-10 Lab 22

Gabrielle Massé présente la démarche d'accompagnement, laquelle repose sur quatre axes :

1. un accompagnement de trois (3) ans et 1000 heures ;
2. une trajectoire commune vers la transition socioécologique à l'école ;
3. le développement du savoir, du savoir-être et du pouvoir d'agir ;
4. une pépinière de projets et d'activités visant à soutenir la mise en œuvre du plan d'action.

Ce projet comprend 25 mesures, soit des actions à définir et à réaliser dans le cadre du Pacte de l'école québécoise.

25-02-11 Budget

La reddition du budget 2024-2025 présente un budget d'environ 8 M\$, comportant différentes coupures.

Le résultat final de l'an 2024-2025 affiche un déficit de 38 000 \$, principalement attribuable à l'enveloppe enseignante, puisque davantage de personnel enseignant a été embauché afin d'offrir plus de services.

Par ailleurs, la notion de surplus ou de déficit au niveau des écoles est à relativiser, puisque l'analyse doit se faire à l'échelle du centre de services scolaire (CSS).

25-02-12 Projet cafétéria

Monsieur Letarte effectue un retour sur les opérations de la cafétéria. Il indique la possibilité d'utiliser les montants de l'aide alimentaire afin d'aider Nourrir Ensemble à conserver les prix actuels.

25-02-13 Éducation internationale

Sujet non traité

25-02-14 Formation obligatoire

Le lien de la formation obligatoire pour les membres d'établissement, qui se trouve sur le site du ministère, est envoyé aux membres.

25-02-15 Communication de la présidence

La présidente n'a présenté aucune communication.

25-02-16 Communication du représentant au comité de parents

Aucun représentant au comité de parents

25-02-17 Communication de la présidence étudiante

Pas encore de conseil étudiant

25-02-18 Communication du représentant de la communauté

Les représentants de la communauté étaient absents.

25-02-19 Communication de la direction

M. François Letarte n'a présenté aucune communication.

25-02-20 Correspondance

Pas de correspondance

25-02-21 Dépôt de documents

Aucun document

25-02-22 Questions diverses

Aucune question

25-02-23 Prochaine rencontre

4 février 2026

25-01-24 Levée de la réunion

20 h 36

Présidente,
Chantal Collin

Directeur,
François Letarte